



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reinsertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 50074

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation dans laquelle se trouve le groupe national des établissements et services publics sociaux (GEPSO) par rapport à l'AGEFIPH (association de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées). Cette dernière invoque le fait que le service public n'est pas soumis au paiement des indemnités qu'elle collecte, pour non-emploi de travailleurs handicapés ; par contre, elle conventionne les établissements privés qui y sont soumis. Or, l'AGEFIPH a pour mission principale de percevoir les fonds versés par les entreprises de plus de 20 salariés n'ayant pas atteint le taux d'emplois et de promouvoir et financer toutes actions en faveur de l'emploi en milieu ordinaire des travailleurs handicapés. Le GEPSO estime que cette démarche présente une injustice et souhaite être associé aux travaux de l'AGEFIPH. En conséquence, il lui demande ce que les pouvoirs publics entendent faire pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Rodet Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50074

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1619